

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 3204

présenté par  
Mme Lemoine

-----

**ARTICLE 47**

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elle tient compte de la diversité des territoires français au regard de leurs dynamiques démographiques et économiques, des efforts de densification déjà engagés au cours des dix dernières années par les collectivités en charge des documents d'urbanisme et des servitudes qui leur sont imposées par la loi, les documents de planification, les programmes d'intérêt général ou les grandes opérations d'urbanisme. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des propositions de l'AdCF.

La nécessaire réduction de l'artificialisation des sols ne pourra être conduite de manière uniforme sur le territoire national et se traduire par un simple objectif de réduction par deux des consommations foncières imposé à toutes les collectivités. Cette stratégie doit reposer sur un principe de différenciation territoriale pour l'adapter aux différences de pression démographique mais aussi aux consommations foncières antérieures. Il doit également être tenu compte des obligations et servitudes auxquelles doivent faire face les collectivités.